

Syndicat Intercommunal Pour les Ecoles de Rougemont

***** SIPER *****

<p align="center">Procès-Verbal N°19 de la réunion du SIPER le 29 janvier 2024</p>

Présents :

Avilley : Clolery Erick - **Bonnal :** Wicky Danièle - **Fontenelle Montby :** Savourey Joseph - **Montagny :** Lionel Louis - **Rougemont :** Borne Alexandra, Chagué Benoît, Courgey Claude, Culot François-Xavier, Salvi Thierry - **Tallans :** Jeanmasson Angéline

La séance est ouverte à 20h35mn

Secrétaire de séance : Chagué Benoît

Absentes excusées :

Rougemont : Collery Martine, Cordier Mélissa, Pilliot Céline, Ducroux Séverine

Gouhelans : Dufay Caroline

Tressandans : Garnier Emmanuelle

Mondon : Cornet Charles-Henri

Montussaint : Devillard Marie-Andrée

Approbation du Procès-Verbal n°18 du 13 décembre 2023

Les membres du SIPER, à l'unanimité, approuvent le PV n°18 du 13 décembre 2023.

Reste à réaliser

Le Président informe qu'il n'y a pas de restes à réaliser à reporter puisque le SIPER n'a pas investi durant l'année 2023.

Autorisation à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 avant le vote du Budget Primitif 2024

Le Président demande l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 avant le vote du Budget Primitif 2024.

Délibération 240129.1

Les membres du SIPER acceptent à l'unanimité cette demande.

Contrat informatique

Le Président présente un contrat de renouvellement de maintenance informatique de la société « La Souris Design ». Il propose de prendre la formule 10 interventions à l'année pour un forfait de 600 € TTC.

Délibération 240129.2

Les membres du SIPER acceptent à l'unanimité cette demande et autorisent le Président à signer le contrat de maintenance avec la société « La Souris Design ».

Syndicat Intercommunal Pour les Ecoles de Rougemont

***** SIPER *****

Divers

Dérogation

Le Président fait part aux membres du SIPER de la demande de dérogation de monsieur Jeanney et de madame Tessane d'Avilley. Ils souhaitent scolariser leur fille Mia Jeanney à l'école située à Autechaux où réside leur assistante maternelle.

Le Président rappelle que nous avons suffisamment d'assistantes maternelles, un périscolaire et, depuis peu, une Maison d'Assistantes Maternelles pour accueillir cette enfant.

Mais néanmoins, il précise aussi que le syndicat des écoles d'Autechaux est libre de prendre en charge financièrement cette enfant.

Délibération 240129.3

Les membres du SIPER refusent à l'unanimité cette dérogation.

La séance est levée à 21h00